

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE
MARTIGUES

05 ANNEXES

5b ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

5b5 ZONES SOUMISE À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

HISTORIQUE DU PLU

- Approbation par le Conseil Municipal : *le 15 décembre 2017*
- Mise à jour n°1 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : *le 29 janvier 2019*
- Mise à jour n°2 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : *le 4 novembre 2020*
- Annulation partielle par le Tribunal Administratif le 15 octobre 2020 prise en compte par délibération du Conseil de la Métropole : *le 15 avril 2021*
- Mise à jour n°3 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : *le 29 octobre 2021*
- Mise à jour n°4 du PLU par arrêté du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues : *le 12 mai 2022*
- Modification n°1 approuvée par le Conseil de la Métropole : *le 20 octobre 2022*
- Modification n°2 approuvée par le Conseil de la Métropole : *le 22 février 2024*
- **Modification simplifiée n°1 approuvée par le Conseil de la Métropole : *le 27 février 2025***



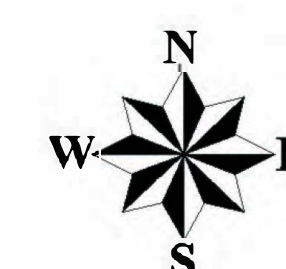
Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Direction Départementale de
L'Agriculture et de la Forêt 13.

Commune de MARTIGUES .
Zones présumées soumises à autorisation de défrichement
Pour les bois de particuliers.

Légende

-  Zones présumées soumises à autorisation de défrichement
selon l'article L 311.1 du code forestier.
-  Limite communale



Réalisation 2006

FOND : SCAN 25® - © I.G.N.

ville de
Martigues

PLAN LOCAL D'URBANISME

05 b5 ZONES SOUMISES À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT



Echelle: 1/10000

